

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD739

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure
à l'amendement n° CD|560 de Mme Allain

ARTICLE 9

Modifier ainsi l'amendement CD 560 :

II. Compléter la première phrase par les mots suivants :

« en particulier ultramarine ».

II. Supprimer la seconde phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à sous-amender le CD 560 afin de rendre sa rédaction compatible avec l'adoption éventuelle du CD 53 (ajout de la biodiversité ultramarine, suppression de la mention des collègues).